



**Question écrite de la Kattrin JADIN  
à Madame Ludivine Dedonder, Ministre de la Défense,  
concernant les raisons d'échec des postulants  
- Bruxelles, le 5 octobre 2020 -**

Madame la Ministre,

Chaque année, des milliers de personnes postulent à la Défense afin de rejoindre les rangs de l'armée. Pour être retenu, les postulants doivent passer une série d'épreuves et ensuite, ils seront classés selon leurs résultats. Un bon nombre d'entre eux ne pourront finalement pas être repris car ils ont échoué à l'une ou l'autre épreuve.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- ➔ Combien de personnes ont échoué lors des épreuves d'admission à la Défense en 2019 ? Quel est la raison d'échec la plus fréquente?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

1. Un postulant peut s'inscrire pour différents postes vacants à la Défense. Les conditions auxquelles les postulants doivent satisfaire varient en fonction de la catégorie de personnel et du poste vacant visés. Ceci implique que les épreuves de sélection seront également différentes. Afin d'être retenu pour une fonction, le postulant doit non seulement réussir les différentes épreuves de sélection, mais il doit également être classé en ordre utile. Pour le cadre actif, 2.035 places vacantes au total ont été ouvertes en 2019. Ces places étaient réparties comme suit : 220 postes vacants pour les candidats officiers, 600 postes vacants pour les candidats sous-officiers et 1.215 postes vacants pour les candidats volontaires. 5.431 postulants se sont inscrits pour ces différents postes. Le nombre total d'inscriptions est toutefois supérieur, vu que chaque postulant a le droit de s'inscrire pour un ou plusieurs postes vacants et ce, dans les différentes catégories de personnel. Sur les 5.431 postulants inscrits, 1.593 ont été exclus pendant le processus de sélection.
  
2. Les raisons d'échec les plus fréquentes pendant le processus de sélection peuvent varier. Les principales raisons d'échecs en 2019 étaient les suivantes :
  - a. Inaptitudes médicales :

Les postulants pour des postes vacants de candidats volontaires appartiennent à la population présentant le pourcentage le plus élevé d'inaptitudes sur le plan médical. Ceci est dû, d'une part, aux exigences médicales plus strictes pour les fonctions qu'ils seront amenés à exercer et, d'autre part, au pourcentage d'inaptitudes plus élevé dans ce groupe en raison de la consommation de drogues ou de troubles de la personnalité. Toutefois, une tendance à la baisse de l'inaptitude médicale a été constatée ces dernières années.
  - b. Echecs aux épreuves sportives :

L'exigence des épreuves sportives varie également en fonction de la fonction choisie. Les fonctions de plongeur, infanterie et para commando sont, entre autres, plus exigeantes sur le plan sportif au niveau de l'épreuve de sélection. En 2019, des différences entre catégories de personnel ont été constatées. Globalement, c'est chez les postulants pour la catégorie des sous-officiers que le pourcentage d'exclusion est le plus élevé.
  - c. Exclusions aux tests d'intelligence de base :

Le test d'intelligence de base est un test qui doit être passé par tous les postulants, indépendamment de la catégorie de personnel et de la fonction choisies. Même si le seuil d'exclusion est moins élevé pour la catégorie des volontaires, c'est chez les postulants pour cette catégorie de personnel que le taux d'exclusion est le plus élevé.
  - d. Exclusions aux épreuves académiques pour les postulants officiers :

Parmi les postulants francophones pour la catégorie des officiers, l'épreuve de deuxième langue nationale s'est avérée être un facteur majeur d'exclusion.